

Ref : CFVU2021/21-0903

CFVU DU 23 SEPTEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION, AU TITRE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021/2022, L'AVENANT À LA CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME RELATIF AU MASTER MENTION MUSICOLOGIE, ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ AUTONOME DE MADRID (ESPAGNE).

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 23 septembre 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres), AU TITRE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021/2022, L'AVENANT À LA CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME RELATIF AU MASTER MENTION MUSICOLOGIE, ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ AUTONOME DE MADRID (ESPAGNE).**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 24/09/2021.*

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	6
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Nombre de votes pour	24
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.